

SEANCE du 2 septembre 2019

Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA MAXE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de PLU de la commune de La Maxe tel qu'il a été arrêté par le conseil métropolitain le 24 juin 2019.

Déclarations d'intention d'aliéner

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption dans le cadre des ventes des parcelles suivantes :

Déclaration d'intention d'aliéner n° 4/2019 :

- Section n° 2 – n° 180/67, 57, rue Principale, de 2 a 06 ca,
- Section n° 2 – n° 68, village, de 1 a 97 ca.

Déclaration d'intention d'aliéner n° 5/2019 :

- Section n° 2 – n° 181/67, 57, rue Principale, de 1 a 22 ca,
- Section n° 2 – n° 182/67, 57, rue Principale, de 1 a 20 ca,
- Section n° 2 – n° 69, village, de 1 a 93 ca.

Déclaration d'intention d'aliéner n° 7/2019 :

- Section n° 1 – n° 148, 18, rue Principale, de 9 a 79 ca,

La déclaration d'intention d'aliéner n° 06/2019 ne concerne pas une parcelle soumise au droit de préemption.